



Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 085

ATTRIBUION DE SUBVENTION A SOLIDARITE PAYSANS

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF.

Madame DEBAENST présente le rapport.

Pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi, des agriculteurs ont créé Solidarité Paysans, mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural. Cette association nationale fédère des structures départementales et régionales (<https://solidaritepaysans.org/>). Ce sont ainsi 250 familles en Limousin qui bénéficient de ce service.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-085-DE

Par courrier du 19 février 2024, l'association Solidarité Paysans a sollicité un nouveau soutien de la Communauté Creuse Grand Sud, précisant que ce sont 19 familles d'agriculteurs en difficultés qui sont actuellement suivies. En moyenne, chaque dossier coûte 1000 €.

Les administrateurs de l'association ont précisé que les agriculteurs de notre territoire sont de plus en plus nombreux à faire appel à Solidarité Paysans Limousin pour être accompagnés afin de faire face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Leurs interventions sont multiples : réflexion sur la conduite de l'exploitation, aide au traitement de la dette, procédures collectives, démarches administratives et juridiques, médiation en cas de conflit.

Leur spécificité est d'accompagner les agriculteurs en binôme, avec des bénévoles accompagnateurs et des salariés et bien évidemment cela a un coût. Si le réseau national compte plus de 1000 bénévoles et 80 salariés, à l'échelle du Limousin, Solidarité Paysans Limousin, reconnue d'Intérêt général depuis 2019, enregistre un manque de bénévoles : actuellement 42 bénévoles et 5 salariés.

Le budget prévisionnel de l'année 2024 compte 65748 Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé peut être utilisé à cette fin.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité décide,

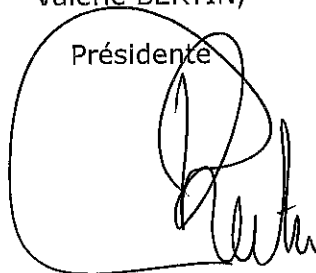
- **D'ATTRIBUER** à Solidarité Paysans une subvention de 500 € au titre de l'exercice 2024,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre individualisée de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240918-085-DE